

LAURE RAGIMBEAU-AZAÏS

Maître de conférences en droit public

Université de Perpignan – Via Domitia Centre de droit économique et du développement (CDED EA 4216)

FONCTIONS UNIVERSITAIRES 2021 Maître de conférences en droit public, Université de Perpignan – Via Domitia 2019-20 Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Université de Montpellier 2018-19 Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, Université de Montpellier 2014-17 Doctorante contractuelle chargée d'enseignement, Université de Montpellier

CURSUS UNIVERSITAIRE

- 2021 Qualification aux fonctions de Maître de conférences (CNU, Section 02)
- 2019 Doctorat en droit public, Université de Montpellier

Sujet de thèse : La déontologie du juge administratif

<u>Directeurs de thèse</u> : M. le Professeur Guylain CLAMOUR et Mme le Professeur

Marion UBAUD-BERGERON

<u>Jury</u>: M. le Professeur Fabrice MELLERAY (rapporteur) M. le Professeur Benoît PLESSIX (rapporteur) Mme le Professeur Pascale IDOUX (présidente) M. le Président Christian VIGOUROUX (suffragant)

Mention: Félicitations du jury avec proposition aux prix de thèse et publication en l'état.

À paraître aux éditions LGDJ – Coll. « Bibliothèque de droit public »

- 2014 **Master 2 Droit public général**, parcours Droit administratif, Mention très bien (Major de promotion), Université Montpellier I

 Prix François Hébrard du meilleur mémoire de la Faculté de Droit **Magistère Droit public des affaires**, Mention bien
- 2013 Master 1 Droit public général, Mention bien, Université Montpellier I
 Magistère Droit public des affaires, Mention bien
- 2012 Licence en droit public, Mention bien, Université Montpellier I
 Magistère Droit public des affaires, Mention bien
 D.U. « Droit et pratique du contentieux administratif », Mention très bien
- Classe préparatoire à l'ENS de Rennes, Mention globale A, Montpellier (Lycée Jean Mermoz)
 Licence 2 en droit, Mention bien, Université Montpellier I
 Licence 1 en droit, Mention bien, Université Montpellier I

2009 **Baccalauréat scientifique**, Mention très bien, Montpellier (Lycée Joffre)

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

I- COURS MAGISTRAUX

À l'Université de Perpignan – Via Domitia (2021-2022) :

- **Introduction au droit** (30h), L1 Droit
- **Droit administratif** (22h), L2 AES
- Droit administratif des biens (22h), L3 AES
- **Droit de la fonction publique** (30h), L3 Droit et AES

À l'Université de Montpellier (2020-2021) :

- **Droit administratif approfondi** (22h), M1 Administration publique (IPAG de Montpellier)
- **Le marché de partenariat** (6h), M2 Droit Public des Affaires Contrats Publics & Partenariats

II- TRAVAUX DIRIGÉS

En qualité d'Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (2018-2019 / 2019-2020):

- **Droit administratif général** (L2 Semestre 1 et 2)
- Finances publiques (L2)
- Droit de la fonction publique (L3)
- Droit des contrats publics (M1)
- Droit public économique (M1)

En qualité de Doctorante contractuelle chargée d'enseignement (2014-2017):

- Droit constitutionnel général (L1)
- Droit constitutionnel de la Vème République (L1)
- Droit des institutions de l'Union Européenne (L1)
- **Droit administratif général** (L2 Semestre 1 et 2)
- Droit administratif des biens (L3)

III- SÉMINAIRES

Au sein du Master 2 Administration publique (Université de Perpignan) :

- Février 2021 : La déontologie du juge administratif

Au Magistère de droit public appliqué (Université de Montpellier) :

- Mai 2017 : La place de la laïcité en droit administratif

Au Collège de droit de Montpellier (Université de Montpellier) :

- Avril 2021 : La responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics
- Mars 2020 : L'autonomie financière des collectivités territoriales
- Février 2020 : La compétence environnementale du maire
- Juin 2016 : La protection du domaine public

IV- ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Janvier 2021 : Formation de formateurs aux « Valeurs de la République », organisée auprès du Rectorat de Montpellier, sur la thématique de la laïcité à l'école.

2017-2018 : Interventions en classe préparatoire à l'ENS de Rennes (Lycée Jean Mermoz, Montpellier) – Colles juridiques en droit constitutionnel et droit administratif.

Octobre 2016 : Conception du sujet de l'épreuve de note de synthèse du concours de bibliothécaire territorial (catégorie A), sur la thématique du lanceur d'alerte dans le monde professionnel.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

I- OUVRAGES

La déontologie du juge administratif, LGDJ – Coll. « Bibliothèque de droit public »
 (À paraître)

II- ARTICLES

- « Le respect des promesses administratives », RDP 2021, n°3, p.675

- « L'interprétation juridictionnelle des contrats administratifs », RFDA 2020, n°6, p.1019
- « La déontologie du juge administratif Ma thèse en 3000 signes », DA, mars 2020, n°3
- « Pour un développement de l'action de groupe en droit administratif », RDP 2019, n°6,
 p.1439
- « Le caractère personnel des autorisations d'occupation domaniale : de l'incessibilité à la patrimonialisation », RDP 2016, n°6, p.1783

III- COMMUNICATIONS EN COLLOQUE

- « Les modes de scrutin et la démocratie locale », communication au colloque Les modèles électoraux et la question démocratique, Journée décentralisée de l'Association Française de Droit Constitutionnel, 5 décembre 2019, Toulouse (à paraître, Editions Mare & Martin)
- « Le droit d'alerte des agents publics : enjeux et perspectives », communication au colloque Lanceurs d'alerte : innovation juridique ou symptôme social ?, 23 et 24 juin 14 2016, Montpellier (SORDINO M-C. (dir.), *Lanceurs d'alerte : innovation juridique ou symptôme* social ?, Presses de la faculté de droit et de science politique de Montpellier, 2016, p.99)
- « La liberté d'expression des agents publics : l'exemple du lanceur d'alerte », communication au colloque de l'École doctorale de droit et science politique, 18 juin 2015, Montpellier (RFDA 2015, n°5, p.975)

IV- NOTES DE JURISPRUDENCE

« Compétence du maire et arrêté anti-pesticides : entre audace jurisprudentielle et lecture renouvelée des concours de polices administratives », Note sous TA Cergy-Pontoise, 8 novembre 2019, *Préfet des Hauts-de-Seine c/ Commune de Gennevilliers*, LPA, 9 juillet 2020, n°137, p.11